

Le Maire de la Commune de PERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions et signature à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2024, portant élection d'un nouvel adjoint au maire, suite à la démission d'un élu,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 juin 2022 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en matière de passation des marchés publics.

CONSIDERANT que la délibération précise les catégories de marchés et d'accords-cadres concernés en matière de travaux, fournitures et services, le montant maximum de ceux-ci et la nature des décisions susceptibles d'être prises par délégation,

CONSIDERANT que Monsieur Alexandre PONS a été élu 1^{er} adjoint, que Madame Amandine ROSSAS a été élue 2^{ème} adjointe et que Monsieur Claude GIROD a été élu 3^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice des trois adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1

Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté en date du 28 juin 2022.

ARTICLE 2 : M. Alexandre PONS, 1^{er} adjoint, est délégué :

- Pour signer les marchés publics dont les montants sont inférieurs aux montants fixés par délibération en cas d'absence prolongée de Madame le Maire,
- Pour s'occuper de la préparation des budgets ;
- Pour exercer les fonctions d'ordonnateur et signer toutes les pièces comptables communales et les mandats des rémunérations ;
- Pour se charger des contrats d'assurances et des dossiers de sinistres et signer toutes les pièces et arrêtés s'y rattachant,
- Pour la gestion des bâtiments communaux existants et la gestion des dossiers des bâtiments à créer et pour délivrer les arrêtés s'y rattachant ;
- Pour la gestion du cimetière et pour délivrer les arrêtés s'y rattachant,
- Pour instruire toutes affaires relatives à l'école, le restaurant scolaire, le centre de loisirs, la jeunesse, et les sports et pour délivrer les arrêtés s'y rattachant ;

ARTICLE 3 : Mme ROSSAS Amandine, 2^{ème} adjoint, est déléguée :

- Pour signer les marchés publics dont les montants sont inférieurs aux montants fixés par délibération en cas d'absence prolongée de Madame le Maire,
- Pour suivre les dossiers relatifs à l'informatique et à la technologie numérique, la communication via des technologies numériques innovantes.
- Pour instruire toutes affaires relatives à la communication communale et pour délivrer les arrêtés s'y rattachant ;
- Pour instruire toutes les affaires relatives à la sensibilisation aux handicaps à la solidarité et à la santé, sauf celles suivies par le Centre Communal d'Action Sociale.
- Pour exercer les fonctions d'ordonnateur signer toutes les pièces comptables afférentes au Centre Communal d'Action Sociale ;
- Pour prendre toutes décisions concernant les relations entre la commune, les associations locales, les associations sportives, règlement d'occupation et mise à disposition des salles communales.
- Pour la préparation et la rédaction des comptes rendus et annexes des séances du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : M. GIROD Claude, 3^{ème} adjoint, est délégué :

- Pour signer les marchés publics dont les montants sont inférieurs aux montants fixés par délibération en cas d'absence prolongée de Madame le Maire,
- Pour instruire toutes affaires relatives à la voirie, aux réseaux et à la sécurité et pour délivrer les arrêtés s'y rattachant ;
- Pour délivrer : les alignements, les permissions de voirie et pour délivrer les arrêtés s'y rattachant ;
- Pour instruire toutes affaires relatives au patrimoine, la forêt et l'agriculture et pour délivrer les arrêtés s'y rattachant ;
- Pour instruire toutes affaires relatives à l'environnement et pour délivrer les arrêtés s'y rattachant ;

ARTICLE 5 :

En cas d'absence de l'adjoint concerné :

- M. Alexandre PONS a délégation pour signer les documents relatifs à la délégation de M. Claude GIROD et Mme Amandine ROSSAS ;
- Mme Amandine ROSSAS a délégation pour signer les documents relatifs à la délégation de M. Claude GIROD et M. Alexandre PONS ;
- M. Claude GIROD a délégation pour signer les documents relatifs à la délégation de M. Alexandre PONS et Mme Amandine ROSSAS.

ARTICLE 6 : Le secrétariat général est chargé, en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de GEX,
- M. le Président du Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse,
- M. le trésorier,
- Les intéressés.

Fait à Péron le 05 juin 2024.

Le Maire,

Dominique BLANC




Mairie de Péron Administration générale

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 17 juin 2024 15:37
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Mairie de Péron Administration générale; backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0013-210102885-20240617-15551.xml;
001-210102885-20240605-202406_DELGADJT-AR-1-2_15765.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de GEX

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2024-06-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Commune de peron

N° de SIREN: 210102885

Numéro Acte de la collectivité locale: 202406_DELGADJT

Objet acte: ARRETE PORTANT DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS MODIFICATION SUITE A L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT MODIFICATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 5.4-Delegation de fonctions

Identifiant Acte: 001-210102885-20240605-202406_DELGADJT-AR

Rapport d'erreur(s):



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de Péron
Utilisateur : VINCENT VALERIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	202406_DELGADJT
Objet :	ARRETE PORTANT DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS MODIFICATION SUITE A L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT MODIFICATION DE L'ORDRE DES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	001-210102885-20240605-202406_DELGADJT-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 001-210102885-20240605-202406_DELGADJT-AR-1-1_0.xml	text/xml	969 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : 2024 06 Délégation maire aux adjoints.pdf Nom métier : 99_AR-001-210102885-20240605-202406_DELGADJT-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	241.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juin 2024 à 15h37min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juin 2024 à 15h37min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juin 2024 à 15h37min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 juin 2024 à 15h37min16s	Reçu par le MI le 2024-06-17